



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Stratégie de vaccination nationale contre la covid-19

Question orale n° 1281

Texte de la question

M. Pierre Vatin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la stratégie de vaccination nationale contre la covid-19 et sur les inquiétudes des Français liées à celle-ci. Le Gouvernement a lancé sa campagne de vaccination dont la lenteur a été assumée par le ministre de la santé. Cette dernière se solde par de nombreux échecs : difficultés d'approvisionnement, report des rendez-vous vaccinaux, objectifs de vaccination revus à la baisse, arrêt des primo-injections dans trois régions dont les Hauts-de-France. Le Gouvernement incrimine les laboratoires concernés en période de pénurie. Or seul l'exécutif a pour responsabilité d'anticiper et d'assurer un approvisionnement suffisant de doses vaccinales à sa population. En outre, la durée de protection du vaccin, son efficacité contre les variants du virus et ses effets sur la santé questionnent légitimement les Français. Dans ces conditions, de nombreux Français refusent d'être vaccinés. La dégradation de la situation sanitaire dans le pays ou encore l'idée, mentionnée à plusieurs reprises, d'instaurer un passeport vaccinal sont sources d'inquiétudes pour les citoyens. Il lui demande ce qu'il compte faire pour accélérer le déploiement de cette campagne vaccinale, si elle restera optionnelle et enfin quelles mesures il compte prendre pour rassurer les Français.

Texte de la réponse

STRATÉGIE DE VACCINATION NATIONALE CONTRE LA COVID-19

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Vatin, pour exposer sa question, n° 1281, relative à la stratégie de vaccination nationale contre la covid-19.

M. Pierre Vatin. Je souhaite obtenir des précisions sur la stratégie nationale de vaccination contre la covid-19, qui suscite l'inquiétude des Français. Le Gouvernement a lancé la campagne de vaccination avec une lenteur assumée par le ministre des solidarités et de la santé. Cette dernière se solde par des difficultés d'approvisionnement, le report des rendez-vous vaccinaux, des objectifs de vaccination revus à la baisse, l'arrêt des primo-injections dans trois régions au moins, dont la mienne, les Hauts-de-France.

En période de pénurie, le Gouvernement incrimine les laboratoires. Or seul l'exécutif a pour responsabilité d'anticiper et d'assurer un approvisionnement suffisant en doses vaccinales. En outre, la durée de protection du vaccin, son efficacité contre les variants du virus et ses effets sur la santé poussent légitimement les Français à s'interroger. La situation sanitaire, qui continue d'être mauvaise, ou encore l'idée, mentionnée à plusieurs reprises, d'instaurer un passeport vaccinal constituent autant de sources d'inquiétudes supplémentaires.

De plus, les interrogations des personnes malades ou fragiles, qui ne peuvent se déplacer vers un centre de vaccination, sont nombreuses. Qu'en est-il de la possibilité, pour ces dernières, de se faire vacciner à domicile, alors que le virus finit très souvent par arriver chez elles, malgré toutes les précautions qui sont prises ? Par ailleurs, que compte faire le Gouvernement pour accélérer le déploiement de la campagne vaccinale ? Restera-t-elle optionnelle ? Quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour rassurer nos compatriotes ?

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles.

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles. Pour rassurer nos compatriotes – comme vous le demandez –, je tiens à souligner que la France n'est absolument pas en retard sur le déroulement de la campagne vaccinale. Les chiffres montrent au contraire une augmentation constante du nombre de personnes vaccinées, jour après jour : au 14 février, près de 3 millions de premières injections avaient déjà été réalisées, ce qui place la France devant l'Allemagne, l'Italie ou encore l'Espagne. Cela fait un ratio de quatre primo-injections pour cent habitants de plus de 18 ans, contre 3,7 pour l'Allemagne et l'Espagne, et 3,2 pour l'Italie. Forts de cette montée en puissance, réalisée grâce à l'engagement sans faille de tous les professionnels de santé, nous entendons évidemment poursuivre cette dynamique, sans renoncer à l'impératif de transparence auquel nous nous astreignons depuis le début de la crise. Ce dernier m'oblige à rappeler que nous sommes toujours dépendants des livraisons des laboratoires.

Pour accélérer la vaccination, nous comptons sur plusieurs facteurs. À mesure que la campagne se déploie, nos approvisionnements augmentent, ce qui va nous permettre de faire baisser progressivement les tensions sur l'accès à la vaccination. Je rappelle que la France est bien évidemment concernée par l'option d'achat activée fin décembre par la Commission européenne afin de recevoir davantage de vaccins Pfizer. Outre les 30 millions de doses initialement prévues pour la France entre décembre 2020 et l'automne 2021, cette option va nous permettre de bénéficier de près de 20 millions de doses supplémentaires qui seront livrées avant la fin de l'été.

En outre, l'arrivée progressive de nouveaux vaccins sur le marché a également vocation à permettre une accélération de la campagne. En plus des deux vaccins à ARN – acide ribonucléique – messenger des laboratoires Pfizer et Moderna, la récente autorisation de mise sur le marché du vaccin d'AstraZeneca permettra de proposer très rapidement le vaccin en ville à toute personne de moins de 65 ans, en commençant par celles souffrant de comorbidités. Grâce à son circuit officinal unique en Europe, fort de près de 21 000 pharmacies et plus de 60 000 médecins de ville susceptibles de procéder à la vaccination, la France peut espérer une augmentation rapide du nombre de personnes vaccinées. Outre AstraZeneca, d'autres vaccins comme ceux de Novavax ou de Janssen pourraient bientôt bénéficier d'une autorisation de mise sur le marché.

Tout cela nous permettra d'augmenter le nombre de rendez-vous de vaccination qui sont ouverts progressivement en fonction du nombre de doses réceptionnées. Vendredi 12 février, les rendez-vous disponibles dans les centres s'étendaient jusqu'à fin février. Depuis, les centres de vaccination ouvrent progressivement des créneaux pour le mois de mars. Ainsi, plus de 1 million de rendez-vous de première injection et 800 000 de seconde injection devraient être honorés en mars dans les centres de vaccination.

L'adhésion des Français à la vaccination a connu une augmentation massive, et le travail de communication et de transparence du ministère des solidarités et de la santé y a contribué pour beaucoup. Depuis février, plus de 70 % des Français déclarent vouloir se faire vacciner. Ce chiffre est en forte augmentation depuis le lancement de la campagne.

Enfin, concernant le dernier aspect de votre question sur le caractère optionnel de la vaccination, je rappelle la ligne claire du Gouvernement depuis le début : personne n'est obligé de se faire vacciner. Il ne s'agit pas de contraindre mais au contraire d'apporter aux Français toutes les informations nécessaires sur le déploiement de la campagne vaccinale, sur les tensions d'approvisionnement ou encore sur les effets indésirables afin qu'ils puissent prendre une décision éclairée.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Vatin.

M. Pierre Vatin. Merci, monsieur le secrétaire d'État, d'avoir apporté un certain nombre de réponses que je n'avais pas pu obtenir dans le cadre des réunions hebdomadaires avec la préfecture de l'Oise. Je ne peux que regretter que les précisions que vous livrez n'arrivent pas jusqu'aux responsables départementaux de l'agence régionale de santé ou au préfet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Vatin](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1281

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2021](#)

Réponse publiée le : 17 février 2021, page 1631

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 février 2021](#)